

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **3 mai**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – MC FABRE DE ROUSSAC – J LAFAGE – G REQUENA – S BASSI ALLEMAND – M IBARS – A KELLY – M LEFEVRE – C BRISSEOIS – N SEDKI – JF MARY – JC ARAGON – M PEREZ – J HURTADO – B DANIS – A CHOUKROUN – C NEGRI-AZAIS – S SENEGA-SANCHEZ – S JEAN – W BIGNON – P KAPPLER – G GUIRAUD – C PINO

Absents représentés : F PEREZ par P KAPPLER

Absents : M GROSSO – S BERBEZIER – C CARRIE-MAHMOUKI

10. Décisions du Maire

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

VU sa délibération du 9 avril 2014 sur ces dispositions ;

Il convient d'en prendre acte.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

PREND ACTE

21	Note et frais d'honoraires SCP MARIJON DILLENCHNEIDER - Affaire activités nautiques	360,00 €
22	Note et frais d'honoraires SCP MARIJON DILLENCHNEIDER - Affaire urbanisme	600,00 €

Envoyé en préfecture le 05/05/2017

Reçu en préfecture le 05/05/2017

Affiché le 15/05/2017

ID : 034-213401508-20170503-CM2017050310-DE

23	Bail commercial 5 rue Emile Zola -Mme Claparède/Cangiano	350,00 €
24	Note et frais d'honoraires SCP MARIJON DILLENSCHNEIDER - Camping Les Sirènes	1 200,00 €
25	Note et frais d'honoraires SCP MARIJON DILLENSCHNEIDER - EXTERION MEDIA	600,00 €

Il convient d'en prendre acte.

Le conseil prend acte.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

